

Recommandations déposées à l'issue de l'exposé d'orientation de la ministre des Affaires sociales et de la Santé publique

La Commission recommande :

1. D'élaborer un budget des soins de santé qui, tout en devant participer fortement à l'effort global sous cette législature, préserve de manière permanente l'essentiel à savoir les patients et les professionnels du secteur. Il est dès lors demandé de continuer à assurer des soins de santé de qualité et accessibles à tous, de prévoir des investissements nouveaux en matière de remboursement de soins, de soutien aux travailleurs des soins de santé - en particulier de la première ligne de soins - et de développement technologiques.
2. D'assurer une réforme effective du financement hospitalier en garantissant l'accessibilité de la prise en charge hospitalière pour tous les patients, l'efficacité des soins de santé qui y sont dispensés et la pérennité d'un système de soins performant grâce à la recherche et les investissements de pointe tout en prévoyant une juste répartition des moyens disponibles entre tous les intervenants hospitaliers.
3. De préserver notre modèle de concertation entre les dispensateurs de soins et les organismes assureurs en garantissant à ces derniers un financement adéquat de leur fonctionnement afin qu'ils puissent continuer à assurer leurs missions de soutien aux patients dans le cadre de l'assurance maladie invalidité.
4. De mener, en complément des initiatives existantes et afin de prévenir les conséquences dommageables pour le consommateur, son entourage mais aussi pour l'ensemble de la société d'une consommation excessive et nocive d'alcool, une politique globale et intégrée en la matière à travers l'élaboration, avec les entités fédérées, d'un plan alcool basé sur les principes contenus dans la « stratégie mondiale visant à réduire l'usage nocif d'alcool » et dans le « Plan d'action européen visant à réduire l'usage nocif de l'alcool 2012-2020 ».
5. De poursuivre la mise en œuvre d'une politique de santé efficace contre le tabac en prenant les mesures supplémentaires nécessaires visant à réduire davantage sa consommation tout en accordant une attention aux autres drogues telles que le cannabis afin de déterminer la manière la plus adéquate de préserver la santé publique tout en protégeant les consommateurs toujours de plus en plus nombreux des filières de trafiquants et des produits dérivés ou contrefaits.

Points d'intervention - Exposé d'orientation de la ministre des Affaires sociales et de la Santé publique

Généralités (André FREDERIC)

Permettez-moi de vous faire part de notre étonnement - et le mot est faible - quand nous avons découvert votre note d'orientation en matière de soins de santé.

Cinq toute petites pages pour nous faire part de votre vision concernant la politique que vous mènerez dans ce département pendant les 5 prochaines années. Ce département ô combien important pour l'ensemble de nos citoyens.

Cinq toute petites pages pour nous expliquer qu'il convient d'assurer la durabilité du système. Qu'il convient d'en prévoir son adaptation afin de répondre aux futurs besoins de la société. Et qu'il convient d'en maintenir l'accessibilité. Je ne pense pas que ce soit dans votre attention mais on ressent cette désagréable sensation que vous vous moquez de nous et à tout le moins de l'exercice.

Car, vous le savez, vous n'apprenez rien à personne avec ces paradigmes. Ce qui nous intéresse dans ce nouvel exercice, c'est de savoir comment vous allez faire pour parvenir à ces objectifs. Pas dans les détails évidemment car, nous le savons bien, une politique quelle qu'elle soit demande réflexion et concertation. Mais nous aurions souhaité avoir une vision plus claire de la situation car il semble qu'un cadre général doit être prévu surtout lorsqu'on gère un département et un budget si important. Et que le budget des soins de santé pour 2015 a déjà été adopté par le Conseil général de l'INAMI sur proposition de votre gouvernement. Mon collègue Alain Mathot y reviendra.

Ce qui nous intéresse ici c'est de savoir comment vous allez assurer l'accessibilité des soins de santé à l'ensemble des citoyens tout en réduisant sa norme de croissance de manière si drastique ? C'est de savoir comment vous allez permettre de répondre au vieillissement de la population et aux futurs besoins de la population sans dégager les moyens nécessaires pour des investissements nouveaux ? C'est de savoir comment vous allez maintenir la durabilité du système en prévoyant des économies substantielles sans toucher au portefeuille des patients ?

Un seul mot donc : comment ? Et là les éléments de réponse font toujours cruellement défaut. Vous nous présentez votre vision concernant la gestion de votre département sans jamais mettre sur la table au moins le cadre général des réformes envisagées. La plupart de vos collègues se sont pourtant prêtés à l'exercice dans les autres départements... Je ne vois pas pourquoi il n'aurait pas pu en être de même en matière de soins de santé.

Alors, je m'interroge : est-ce parce qu'aucune mesure, aucune réforme n'a encore réellement pensée et définie, est-ce un désintérêt pour cet exercice nouveau ou est-ce simplement une stratégie de défense pour éviter une pluie de critiques immédiate. Déclarer que « 2015 sera une année de transformation pour les soins de santé » tout en présentant une note si épurée est en effet tout à fait contradictoire et effrayant !

Car à la lecture de votre note, nous ne sommes pas rassurés. Bien au contraire. Comme nous le soulignons déjà lors des débats relatifs au volet soins de santé de votre accord de Gouvernement. Et cette absence d'informations, cette approximation, cette imprécision dans votre note d'orientation ne font qu'attiser nos craintes.

Budget (Alain MATHOT)

J'aimerais évidemment revenir avec vous sur le cadre budgétaire. Parce que vous le savez, dans ce département, plus encore que dans d'autres, il est fondamental.

Ce qui est clairement défini – et ça l'avait déjà été lors de la discussion concernant l'accord de Gouvernement – c'est la norme de croissance des soins de santé. Une norme de 1,5 %. Vous vous empressez dans les premières lignes de votre note de préciser que le secteur des soins de santé a déjà été mis à contribution sous les précédentes législatures. Mais, je le répèterai encore et encore, cela ne s'est jamais fait au détriment de l'accessibilité et de la qualité des soins. Cela ne s'est jamais fait en touchant au portefeuille des patients. Je doute que ce soit encore le cas à l'avenir. Et c'est effrayant.

Car avec une norme de croissance de 1,5 %, on parle donc bien d'une économie de 3,7 milliards d'€ à l'horizon 2018, ce qui imposera 1,9 milliard d'économies structurelles aux soins de santé. Je voudrais savoir comment concrètement vous pourrez épargner les patients ? On le voit dans les premières mesures annoncées. Regardez la soi-disant simplification des tickets modérateurs. S'il faut reconnaître que, pour certaines spécialités, cela entraîne une diminution du ticket modérateur, cela représente bel et bien une économie de dizaines de millions d'euros (33 millions si on tient compte d'une prise en charge par le Maximum à facturer), donc clairement, il y aura plus de tickets modérateurs à la hausse qu'à la baisse et de manière générale, ce sera donc bien au détriment des patients qui paieront, en moyenne, 17% de tickets modérateurs en plus si l'on se base sur les chiffres de la note dont le Comité de l'assurance a débattu ce lundi 17 novembre. Quand vous dites que les effets sur les patients seront positifs, vous travestissez la réalité.

Par ailleurs, si selon vous, votre programme implique aussi bien la continuité que le changement, nous pouvons également émettre des doutes à ce sujet. En effet, notre système de soins de santé est performant et souvent présenté comme un exemple. Et en assurer la continuité est donc primordial. Cependant, comment cela sera-t-il possible étant donné que, par rapport aux estimations techniques de l'INAMI, il manque 355 millions pour couvrir les dépenses à politique inchangées ?

Il faut également selon permettre le changement. Si l'amélioration du système est évidemment souhaitée pour s'adapter notamment aux besoins futurs de la population et aux évolutions technologiques, les changements proposés doivent s'effectuer dans la bonne direction. Cependant, nous avons dû constater que les avancées et politiques nouvelles en faveur des patients semblent quasi inexistantes. Aucune perspective dans le cadre de nouveaux remboursements de soins comme les soins dentaires par exemple. Aucune perspective dans le cadre d'une politique de lutte efficace contre les assuétudes comme le tabac ou l'alcool. Aucune perspective en faveur des professionnels du secteur ou pour les futurs médecins qui se verront prochainement empêchés d'exercer faute de numéros Inami.

Est-ce qu'à ce stade vous pouvez au moins apaiser nos craintes et nous assurer qu'une politique de soins de santé performante et innovante pourra continuer à être menée ? Rassurez-moi. Dites-moi que nos citoyens pourront encore bénéficier de soins de qualité toujours plus grande et de soins toujours plus accessibles ? Dites-moi dès lors quelles nouvelles mesures, quels nouveaux investissements sont envisagés pour améliorer davantage encore les soins de santé de nos citoyens au cours des prochaines années ?

Parce qu'à ce stade, nous avons vraiment cette désagréable impression que la politique de soins de santé pour ces cinq prochaines années sera avant une politique d'économies à réaliser plus qu'une politique en faveur des patients et en faveur des professionnels des soins de santé.

Réformes (Daniel SENESAEL)

J'ai donc pour ma part et au nom de mon groupe plusieurs questions spécifiques à vous poser et auxquelles j'espère obtenir des réponses dans le cadre de cette discussion.

Alors, certes, vous énumérez une série de réforme : politique du médicament, révision de la nomenclature, mise à jour de l'AR n°78 relatifs aux professions de soins de santé, réforme du financement hospitalier... Mais sans jamais préciser de cadre général.

- Je voudrais donc savoir comment vous comptez dynamiser la politique du médicament ? Sous la précédente législature, je vous rappelle que nous avons connu une réduction du prix de plus de 2.500 médicaments. Tout bénéfique pour le système des soins de santé mais aussi et surtout pour les patients évidemment. Dans le cadre des maladies rares par exemple, comptez-vous permettre le remboursement plus rapide des médicaments innovants en réduisant les délais des procédures comme cela a été initié sous la précédente législature ?

- Je voudrais savoir comment vous comptez mener la réforme du financement hospitalier, déjà mise sur les rails sous la précédente législature. Quelles sont les prochaines étapes prévues dans ce cadre ? Les parlementaires pourront-ils être associés à l'élaboration de cette réforme longue et d'envergure ?

- Je voudrais également savoir comment vous comptez renforcer l'efficacité de l'organisation des administrations de santé ? Vous parlez, et là je me réfère à l'accord de gouvernement, d'une rationalisation et d'une fusion en une seule politique de l'organisation des administrations responsables des politiques de santé. Pourriez-vous nous préciser ce que cela signifie ? Pouvez-vous nous assurer qu'aucune réduction de cadre n'est prévue en la matière ?

- Je voudrais enfin savoir comment vous comptez selon le terme employé dans votre note – « responsabiliser » les mutuelles ? Que signifie pour vous le mot « responsabiliser » ? Pouvez-vous nous garantir de préserver notre modèle de concertation entre dispensateurs de soins et organismes assureurs ? Pouvez-vous nous garantir que ces derniers continueront de bénéficier d'un financement adéquat de leur fonctionnement afin qu'ils puissent continuer à assurer leurs missions de soutien aux patients dans le cadre de l'assurance maladie invalidité ? Quelles adaptations prévoyez-vous d'ailleurs concernant leur financement ?

Vous dites ne pas pouvoir détailler l'ensemble des réformes. Je vous dirai que si, justement. J'espère donc avoir davantage d'informations pour pouvoir me faire une idée plus précise de l'orientation générale qui sera réellement donnée à notre politique des soins de santé dans les prochaines années.